L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 JANVIER 1879. — 52me Année

DUBUQUE & LIBET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 16 JANVIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., dans leurs salles d'encan, marchandises sèches étrangères et américaines.

Les amendements constitutionnels.

Si quelque chose peut condamner la méthode qui consiste à soumettre au vote direct du peuple la ratification d'une Constitution, d'un amendement constitutionnel ou d'une loi, c'est assurément le résultat des votes sur les 21 amendements qui ont été présentés au peuple de la Louisiane à la dernière élection.

Nous pouvons, en effet, affirmer, que ce résultat ne représente en aucune façon les désirs, les vœux ni la volonté de la majorité des électeurs. Beaucoup de votants n'ont pas su comment voter et n'ont pas voté du tout sur les amendements; et la majorité de ceux qui ont voté, n'ont pas su ce qu'ils faisaient, soit parce qu'ils [illegible], soit parce qu'ils ne savaient pas quel était l'amendement que représentait tel ou tel numéro.

Le vote total sur la question de la capitale n'a été que de 49,580, moins du tiers des électeurs inscrits, moins de la moitié des votants. Il y a eu 21,623 votes en faveur de la Nouvelle-Orléans, quand cette ville seule eût dû donner 40,000 voix pour maintenir ici le siège du gouvernement. Bâton-Rouge a obtenu 27,957. Nous ne pensons pas que ce vote puisse avoir aucun effet dans ces conditions. Un amendement constitutionnel ne peut être considéré comme adopté, que s'il a obtenu la majorité des votes des électeurs qui ont pris part à l'élection. Or, tel n'est pas le cas, les votes pour la place de trésorier ayant dépassé le chiffre de 100,000.

Le second amendement qui était celui présenté par l'honorable Leeds, ex-maire de la Nile-Orléans, n'a obtenu que le tiers des votes donnés. Nous rappellerons ici le texte de cet amendement, afin de faire ressortir la vérité de notre assertion que les électeurs n'ont pas su évidemment ce qu'ils faisaient.

AMENDEMENT NO 2.

Après l'année 1878, l'assemblée générale n'aura pas le pouvoir de lever dans aucune année pour tous les objets d'Etat, plus de un pour cent d'impôts et il ne sera pas perçu plus de un pour cent d'impôts dans aucune année sur la valeur réelle au comptant de tous les biens réels et personnels sujets à la taxation, excepté en cas d'invasion étrangère ou d'insurrection intérieure, et dans ce cas toute taxation additionnelle ne devra être imposée que pour l'objet immédiat de repousser l'invasion ou de supprimer l'insurrection.

La ville de la Nouvelle-Orléans ne lèvera ni ne collectera dans une année plus de un et un demi de un pour cent de taxes sur la valeur réelle au comptant de tous les biens réels et personnels sujets à la taxation dans ses limites.

Aucune paroisse ou corporation municipale, excepté la ville de la Nouvelle-Orléans, ne lèvera ni ne percevra dans aucune année plus que un pour cent sur la valeur réelle au comptant de tous les biens réels et personnels sujets à la taxation dans ses limites.

L'Assemblée Générale n'aura pas le pouvoir d'émettre des Bons ni d'engager la foi de l'Etat pour aucun objet, et elle ne devra autoriser aucune paroisse ou corporation municipale à émettre des Bons ou à contracter une dette, pourvu que cette interdiction n'empêche pas l'émission de nouveaux Bons en échange des anciens Bons quand ni la dette, ni le taux d'intérêt ne sont augmentés.

C'était là un amendement protecteur, un amendement sauveur, dont l'adoption eût apporté aux contribuables obérés de la Louisiane un soulagement immédiat et eût interdit à la législature actuelle d'émettre un seul nouveau Bon.

Eh bien! Voici comment les citoyens à qui une législature avait remis le soin de protéger eux-mêmes leurs intérêts par un vote libre et intelligent, ont voté sur cet amendement :

Pour 25,034
Contre 50,543

Cinquante mille voix contre vingt-cinq mille ont rejeté l'allègement aux taxes qui était offert au peuple de la Louisiane! C'est à désespérer du self-government.

Le vote sur les autres amendements a été tout aussi inintelligent.

Nous savons qu'on dira que la majorité des électeurs étant en faveur d'une nouvelle constitution et d'une convention, a voté systématiquement contre les amendements sans s'inquiéter de leurs mérites. Mais ils eussent dû au moins faire quelques exceptions, notamment en faveur du second amendement afin de lier les mains à la législature pour la présente année.

Mais la vérité est que les citoyens n'ont pas encore appris à ne s'en rapporter qu'à eux-mêmes du soin de leurs intérêts. Le jour du vote venu, ils prennent le bulletin tout fait préparé par leur parti et le déposent dans l'urne. Or, comme le comité central, dans un but politique, avait mis sur ses bulletins "Pour" ou "Contre" les amendements, beaucoup d'électeurs ont mis ces bulletins tels quels dans les bottes.

D'autres mieux avisés ont biffé l'un des deux mots; mais n'ayant pas gardé le texte des amendements et pris au dépourvu, la plupart ont voté au hasard sans se rendre compte de la portée de leur vote.

Et, voilà comment, l'allègement espéré au fardeau des taxes pour 1879, ne sera pas accordé au bon peuple de la Louisiane. Et voilà comment nous sommes menacés de voir la dette consolidée actuellement de 12 millions, portée au chiffre maximum de 15 millions par de nouvelles émissions soit en faveur du chemin de fer du Pacifique, soit pour payer l'intérêt arriéré de la dette d'Etat.

Pauvres moutons à qui on donne pour les briser les cise aux servant à les tondre, et qui les rendent bénévolement afin d'être tondus plus ras encore!

LE BILL DE LA CONVENTION.—La législature a adopté finalement hier le bill pour l'appel d'une convention, dont nous avons donné l'analyse dans notre numéro du 11 janvier. Ce bill ordonne que des élections de délégués auront lieu le 18 mars prochain et que la convention se réunira à la Nouvelle-Orléans le 21 avril. Le bill n'attend plus que la signature du gouverneur qui, sans doute, ne fera pas d'objection à la mesure.

—Le *Giornale di Udine* raconte qu'à Vernegnis, petite bourgade sur la rive droite du Tagliamento, il s'est produit un phénomène très curieux.

Environ trente jeunes filles sont, depuis un mois, possédées—spiritata, comme on dit dans le pays :—l'une imite le chant du coq, une autre miaule, une troisième aboye, toutes hurlent, rient, gesticulent, jurent, se répandent en invectives contre les prêtres, qui ne sont pas capables de les guérir en chassant de leur corps l'esprit malfaisant qui les tourmente. Quelle est l'origine de ce singulier phénomène? Une enquête faite par l'autorité a révélé que, le carême dernier, un [illegible] avait prêché à Vernegnis. Le bon [illegible] [illegible] les [illegible] de l'enfer et des [illegible]. Il paraît que les sermons du [illegible] produit une telle impression sur ces trente possédées, [illegible] qu'elles en ont perdu la tête.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La troupe d'opéra de Hess fera ses débuts à ce théâtre par le charmant opéra d'Ambroise Thomas, Mignon, qui permettra d'entendre trois des chanteuses, Miles Abbott, Montague et Seguin. Mlle Abbott chantera le rôle de Mignon qui lui a valu partout un grand succès.

Nous rappelons que la location des places doit commencer aujourd'hui au contrôle du théâtre.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"L'Homme du Peuple" fait réellement fortune à l'Académie de Musique. La matinée et la soirée d'hier ont été très fructueuses, et le public ne se lasse pas d'aller voir Milton Nobles dans son rôle de Jack Ryder dont il a saisi et dont il représente à merveille toutes les nuances. C'est un succès et un grand succès. On donnera encore "l'Homme du Peuple" ce soir, et demain vendredi, le grand mélodrame américain, intitulé le "Phœnix" avec ses nouvelles décorations et sa nouvelle troupe sera représenté pour le bénéfice de Milton Nobles qui personnifiera Carroll Graves, un de ses plus remarquables rôles. Les rôles de Sadie, la fleuriste, et d'Alice Blackburn seront remplis par miss Fanny Lewis Burt et miss Grace Page, deux actrices de talent.

THEATRE ST-CHARLES. — On a joué, hier en soirée, "Kathleen Mavourneen" à la place de "Black Eyed Susan" et on donnera encore ce soir ce drame irlandais avec les autres burlesques de ces jours derniers, moins Susan. Dans Kathleen, M. Boniface représente Terence O'Moore, rôle très propre à faire ressortir son rare talent. Vendredi soir on reprendra le "Brave Caporal" à la demande du public du vieux Drury.

BAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—Les billets pour le grand bal annuel qui doit être donné le samedi, 1er février, à la Salle St-Patrick, par la société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle, se placent assez rapidement et nous avons lieu d'espérer que la fête sera brillante sous tous les rapports. La salle St Patrick est la plus spacieuse de la ville, le plancher est uni et excellent, et les danseurs pourront s'en donner à cœur joie. Ceux qui désirent des invitations pour dames feront bien de s'y prendre à l'avance.

ASSOCIATION D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Le neuvième bilan annuel de cette Compagnie, qui a pour président M. Michel Musson et pour secrétaire M. G. Lanaux, paraît aujourd'hui dans nos colonnes. Nous félicitons l'Association et son estimable président des résultats très satisfaisants que cet état de situation constate pour l'année 1878. Le total des primes nettes s'élève à $289,957 02 et les bénéfices nets à $61,774 27. Le conseil de direction a déclaré un deuxième dividende semi-annuel d'intérêt de 5 pour cent, ce qui fait pour l'année 1878 dix pour cent par action de $30, plus un dividende de dix pour cent aux actionnaires, sur le montant de leurs primes nettes participantes en addition de la réfaction de 15 pour cent déjà reçue par eux. En outre le conseil a ordonné de porter au fonds contingent 15 pour cent des bénéfices restant qui seront placés en fonds des Etats-Unis. On verra par le détail de l'actif que la situation de l'Association est très forte.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME. — Cette compagnie, une des mieux administrées de la Nouvelle-Orléans, vient de déclarer un dividende de cinq pour cent. Nous croyons devoir la recommander au public. Après avoir éprouvé, par suite de la guerre de sécession et de la crise financière et industrielle qui en ont résulté, des vicissitudes nombreuses dont elle a heureusement triomphé, elle s'est reconstituée sur des bases solides et possède toute la confiance des hommes d'affaires et du commerce. Elle a pour président et vice-président des hommes d'une grande sagacité jointe à beaucoup d'énergie et à un talent administratif de premier ordre. Aussi sa prospérité s'accroît-elle tous les jours grâce à l'appui qu'elle reçoit de toutes les classes de la population. On trouvera dans nos colonnes d'annonces la liste des membres du Conseil de Direction.

SALLE D'ESCRIME.—Le professeur Gilbert Rosière, dont l'excellente méthode a fait tant de bons tireurs, et qui n'a rien perdu de sa manière supérieure d'enseigner, vient de reprendre charge de la salle d'escrime de la rue Conti No 44. Il sera heureux d'y revoir les anciens membres du Club d'Orléans et les jeunes gens désireux de s'instruire dans le noble art de l'escrime.

DENTITION.—Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'annonce que publie aujourd'hui dans nos colonnes, un de nos plus habiles dentistes, le Dr James S. Knapp dont la popularité est si grande et si bien justifiée.

BONNE OCCASION.—Le stock et les installations d'un magasin de marchandises sèches sont à vendre en ce moment à Morgan City. Bonne occasion d'affaires! Voyez l'annonce dans une autre colonne.

Le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de belles chaussures de qualités supérieures à des prix très réduits.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet

"MINISTRE NE DAIGNE."

M. Gambetta n'a pas "l'ambition" d'être ministre, mais il a celle de rester le maître du cabinet futur et le chef du gouvernement occulte.

Garder la direction des affaires, sans en assumer la responsabilité, lui paraît plus commode et moins dangereux.

Malheureusement, les journaux républicains n'acceptent pas, sans protester, cette "désertion."

La *France* dit :

"Est-ce à dire qu'il lui suffira de se retrancher sincèrement et fermement derrière cette détermination pour échapper un peu plus tôt, un peu plus tard, à l'obligation d'être le chef d'un cabinet composé de ses amis politiques?—Assurément non. Les gouvernements constitutionnels ont *d'impérieuses exigences auxquelles ne saurait se soustraire le leader de la majorité parlementaire sous peine d'être qualifié de déserteur de son parti, de défaillant à sa cause.*

"Refuser opiniâtrement d'être le ministre de l'opinion victorieuse dont on est le représentant le plus autorisé et le plus éloquent, est *une façon de fausser le ressort parlementaire.*"

L'*Evénement* :

"Nous n'avons pas hésité à dire, dès que nous avons abordé ce sujet si grave et si délicat, que cette haute et considérable mission s'imposait à celui que l'on a pris légitimement l'habitude d'appeler le chef de la majorité, à M. Gambetta. Il y a des circonstances supérieures aux hommes, quelque supérieurs qu'ils soient. *L'état actuel des choses ne permet plus à M. Gambetta de décliner le pouvoir. Il lui revient de droit, puisqu'il lui incombe en fait. Il ne saurait garder davantage la direction morale des affaires parlementaires sans en assumer la responsabilité effective.* Dans un pays libre, il ne peut pas y avoir de gouvernement occulte.

La Marseillaise :

"Dans un paragraphe assez obscur, M. Gambetta semble annoncer son intention de ne pas accepter de portefeuille après les élections sénatoriales. Il parle assez vaguement de son peu d'ambition, de la nécessité de rester là où ses aptitudes s'exercent le mieux, de son désir de ne pas renoncer à ce qu'il considère comme son mandat, etc., etc. Nous devons conclure de là que M. Gambetta ne souscrit pas aux combinaisons qui l'appelleraient à la présidence du conseil.

"Nous regrettons cette décision. Dans tout régime parlementaire, il sied que le premier ministre soit l'homme qui a le plus d'influence sur le Parlement. C'est là le seul moyen d'éviter les conflits. C'est aussi le seul moyen pour les chefs de parti de ne pas esquiver la responsabilité. En ce moment tout le monde dit que c'est M. Gambetta qui gouverne; et [illegible] lui qui gouverne, c'est lui qui doit être au gouvernement. S'il fait bien, il convient qu'il en ait la gloire; et s'il fait mal, qu'il en supporte le blâme."

LE CONFLIT FRANCO-TUNISIEN.

Le télégraphe nous a déjà appris que le Bey de Tunis avait accordé à la France toutes les satisfactions qu'elle avait demandées. Voici les informations que nous trouvons dans les journaux français sur les causes du conflit.

Il y a eu deux causes de conflit : l'interdiction du débarquement des marins et l'affaire de Sancy.

Le débarquement des marins.—Le 10 décembre, M. Maccio, le nouveau chargé d'affaires d'Italie, est arrivé à Tunis sur un bâtiment de guerre. Dès le lendemain, toutes les troupes de bord du vaisseau italien ont débarqué et sont entrées dans la ville tambours battants et en armes.

Il arrive souvent que, dans les ports étrangers, les officiers des différentes nations sollicitent et obtiennent des autorités indigènes la permission de se rendre à terre pour faire faire l'exercice à leurs compagnies de débarquement.

Mais ce qui donne au fait que nous signalons une importance exceptionnelle, c'est que, dernièrement, le bey a refusé de la façon la plus formelle et avec opiniâtreté au consul de France, M. Roustan, l'autorisation de laisser débarquer, dans le même but, *hors de la ville*, l'équipage du *Champlain* qui stationnait depuis trois mois dans la rade de Carthage, et qui aurait pris terre sur la concession française du tombeau de Saint Louis.

M. Roustan ayant manifesté l'intention de faire débarquer des marins malgré l'interdiction du bey, on l'a prévenu qu'on tirerait sur eux dès qu'ils seraient à terre. Un détachement tunisien avait même reçu des ordres à cet effet.

L'affaire de Sancy :

M. le comte de Sancy avait obtenu du gouvernement tunisien la concession de dix mille hectares de terrain qu'il affecta à de vastes haras parqués. Il se forma pour l'exploitation de cette entreprise une société dont firent partie Mme Ronalds et M. Lucien B. Wyse, lieutenant de vaisseau.

La Société des haras tunisiens obtint en peu de temps de très beaux résultats et les bénéfices, après quelques mois, dépassèrent cent mille francs. C'est alors que fut contesté à M. le comte de Sancy, le droit de former une société pour l'exploitation des haras de Tunisie. L'un des contestants, pour nous servir du terme judiciaire, était M. Bonaparte Wyse. L'affaire fut portée devant le tribunal consulaire de Tunisie, qui donna raison à M. Wyse contre M. de Sancy et Mme Ronalds.

M. de Sancy interjeta appel devant la cour d'Aix, qui connaît des différends survenus entre Français dans les échelles du Levant et dans les Etats barbaresques. Par arrêt motivé, et après avoir entendu Me Fernand Bonteille pour M. de Sancy, Me Rigaud fils pour Mme Ronalds et Me Arnaud pour M. Bonaparte Wyse, la cour d'Aix infirma le jugement du tribunal consulaire de Tunis et donna raison à M. de Sancy, qui put ainsi continuer l'exploitation de ses haras dont les produits, très estimés en Afrique, s'obtiennent par le croisement des races anglaise et arabe.

Ce n'est plus maintenant avec ses coassociés que M. de Sancy est en contestation, c'est avec le bey lui-même.

Le bey de Tunis a des contrats passés avec M. de Sancy, dans le but de fonder en Tunisie de vastes haras.

Comme dans tous les contrats, les deux parties, c'est-à-dire le bey et le comte de Sancy ont pris des engagements réciproques avec cette différence que c'est le bey qui doit s'exécuter le premier, et que le comte de Sancy ne lui doit rien, avant qu'il ait complètement rempli ses engagements.

Il paraît que le bey tenait mal ses promesses, et M. de Sancy, qui avait déjà établi un haras de soixante chevaux, refusa de continuer à remplir les siennes et demanda au bey de vouloir bien ordonner une enquête afin de constater que le gouvernement tunisien n'avait pas exécuté les conditions et l'avait mis ainsi dans l'impossibilité de continuer ses travaux.

Le bey refusa l'enquête. M. de Sancy s'en plaignit à notre consul, qui la demanda officiellement au gouvernement tunisien.

Le prétexte de querelle cherché par le bey de Tunis était trouvé.

On refusa l'enquête au consul général de France, qui se plaignit à Paris d'un procédé aussi injuste que brutal.

M. Waddington, justement ému d'une attitude aussi blessante pour la France qu'injuste pour l'un de nos nationaux, s'empressa d'envoyer au gouvernement tunisien une note par laquelle il exigeait que cette enquête fût faite.

Le gouvernement tunisien répondit à cette note de M. Waddington, non-seulement par un refus absolu de faire l'enquête, mais encore en déclarant que le 9 décembre, à huit heures du matin, il enverrait des officiers reprendre d'autorité les terres et les haras du comte de Sancy.

Pour bien comprendre l'insolence d'une pareille réponse à la dépêche de notre ministre des affaires étrangères, il faut savoir que l'article le plus important des traités passés entre le bey de Tunis et les gouvernements européens interdit de la manière la plus formelle aux autorités tunisiennes de pénétrer dans une propriété européenne quelconque *sans l'autorisation et sans l'assistance du consul du propriétaire.*

Notre chargé d'affaires, M. Roustan, prévint par écrit le gouvernement tunisien que s'il exécutait sa menace, il élèverait le conflit le plus grave avec son gouvernement, et l'avertit en même temps qu'il ferait assister le comte de Sancy d'un officier de son consulat et de ses janissaires, avec l'ordre de s'opposer par la force à leur violation d'une propriété française.

Le 8 décembre, le gouvernement tunisien répondit par écrit à notre consul général *qu'il passerait outre.*

M. Roustan, le soir même, envoya au comte de Sancy, son premier drogman, accompagné de ses janissaires, et le lendemain matin, une bande commandée par le général Babouche, composée de généraux et d'officiers *tunisiens*, auxquels avait cru devoir se joindre le consul général d'Autriche, arrivèrent chez le comte de Sancy et ne se retirèrent que sur la déclaration formelle qui leur fut faite que le comte de Sancy et les représentants du consulat étaient prêts à les repousser par la force.

Le consul d'Autriche, M. Théodorovitch, *accompagnait* le fonctionnaire tunisien, et a ainsi ajouté à la gravité du conflit.

Cet incident est grave, soit en l'envisageant au point de vue des conséquences qu'il peut produire, soit en le considérant sous le rapport de ses origines, qui ont quelque chose de très obscur.

Quel intérêt pouvait avoir le bey de Tunis à faire à la France un affront dont la réparation peut lui coûter une humiliation et peut-être bien pis? Est-ce spontanément qu'il s'est décidé à prendre une attitude aussi grave qu'inattendue? Y a-t-il été poussé et par qui?

Nous lisons dans un journal du 29 décembre :

LE CONFLIT FRANCO-TUNISIEN. — Le conseil des ministres, qui s'est tenu samedi matin, a été, pour M. Waddington, une occasion toute naturelle de mettre ses collègues au courant des incidents que nous avons rapportés.

"Nous croyons savoir, dit la *France*, que le ministre des affaires étrangères, qui a reçu la pleine approbation de ses collègues, se prépare à demander au bey une satisfaction éclatante.

"Une démonstration de nos cuirassés devant la Goulette appuierait au besoin nos réclamations, qui peuvent se formuler ainsi :

"Excuses du gouvernement tunisien au consul général de France;

"Destitution des fonctionnaires coupables d'avoir violé les capitulations;

"Respect des droits de notre compatriote, M. le comte de Sancy, qui possède encore pour quatre-vingt dix ans les terrains que le bey voulait lui reprendre par la force."

L'ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE.—On lit dans le *Post* de San Francisco du 26 décembre : La machine électrique Brush à 4,000 bougies, installée dans l'Union Foundry, fonctionne depuis lundi avec des résultats très satisfaisants. Tout l'intérieur du bâtiment est éclairé comme en plein jour, et la lumière des quelques becs de gaz qu'on laisse brûler s'aperçoit à peine.

Pittsburg, Anthracite et Cannel [illegible] à bas prix chez Hy. J. [illegible]

[illegible] plus de [illegible] [illegible] qui [illegible] en [illegible]. 25 cents la bouteille.

L'AMBASSADEUR FRANÇAIS A BERLIN.—M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France près la cour impériale d'Allemagne, doit partir en congé vers le 20 janvier, à l'expiration du congé actuel de M. de Moüy, premier secrétaire de l'ambassade, qui remplira pendant l'absence de M. de Saint-Vallier les fonctions de chargé d'affaires.

Le *Soleil* explique dans les termes suivants les bruits qui ont couru au sujet de dissentiments survenus entre le prince de Bismarck et M. de Saint-Vallier, ambassadeur de la République française.

On avait même prétendu que M. de Saint-Vallier allait être rappelé :

"La diplomatie allemande, dit le *Tageblatt*, a été quelque peu surprise par certains passages du dernier discours de M. Waddington, qu'elle considère comme indiquant une politique nouvelle de la France dans la question d'Orient.

"Le ministre a donné à entendre qu'il y avait entente entre la France et l'Angleterre au sujet de l'exécution du traité de Berlin. Or à ce sujet, se dit-on à Berlin, les puissances ont des points de vue tout à fait différents. Ces divergences préoccupent beaucoup le prince de Bismarck, et il doit prochainement envoyer aux représentants de l'Allemagne à Paris, Saint-Pétersbourg et Londres, des instructions précisant le but du traité de Berlin et la façon dont il doit être exécuté en commun avec ce but. Quant à l'Autriche, le chancelier est d'avance assuré de son concours."

Nous empruntons les informations suivantes à la correspondance de Berlin du *London Times* :

L'ambassadeur de France est malade; bien qu'il ait l'intention de partir prochainement pour Paris, en congé, afin d'y remplir ses devoirs sénatoriaux. Ainsi qu'on l'a déjà dit, il est absolument inexact qu'une mésintelligence ait éclaté entre lui et le prince de Bismarck; l'unique difficulté qui soit survenue entre la France et l'Allemagne, depuis le changement qui a eu lieu dans le gouvernement de la première de ces nations, a été occasionnée par la demande formulée par M. Waddington, dans le but d'obtenir la nomination d'un consul français à Metz, idée à laquelle il s'est empressé, du reste, de renoncer, dès qu'il a vu qu'elle n'était pas accueillie favorablement à Berlin.

55—Souffrances de toute la vie.—Les personnes affligées de rhumatismes souffrent toute leur vie, leurs tortures étant presque continuelles. Les jointures et les muscles de ces infortunées sont, dans la plupart des cas, contorsionnés d'une manière choquante. Les remèdes ordinaires sont souvent impuissants à procurer un soulagement même temporaire. Les "Hostetter's Stomach Bitters" sont conseillés par les personnes qui en ont connu une efficacité extraordinaire. Ils éliminent le sang [illegible] et favorisent les habitudes régulières du corps, et la dégagent des impuretés qui, dans l'opinion de tous les pathologistes rationnels, engendrent ces maux et la maladie qui les suit, la goutte. En outre, les "Bitters" remédient aux désordres de l'estomac, du foie et des nerfs, préviennent et guérissent les fièvres intermittentes et rémittentes, développent l'appétit, procurent le sommeil, et la préparation est hautement recommandée par les médecins comme un stimulant médical désirable et un tonique précieux.

Un fait étonnant.—Une grande proportion du peuple américain meurt aujourd'hui des effets de la dyspepsie ou du désordre du foie. Le résultat de ces maux sur des masses de gens intelligents est très alarmant. Il fait de la vie un fardeau au lieu d'une existence agréable et utile comme cela devrait être. Il n'y a pas de bonne raison pour cela, si vous voulez seulement mettre de côté les préjugés et le scepticisme, demander l'avis des droguistes et de vos amis et essayer une bouteille de "Green's August Flower." Votre guérison sera certaine et prompte. Des millions de bouteilles de ce remède ont été données pour rien afin d'en faire connaître les vertus, et les résultats ont été satisfaisants dans tous les cas. Vous pouvez acheter une bouteille pour essayer et elle ne vous coûtera que 10 cents. Trois doses suffiront pour soulager dans les plus mauvais cas. A vendre chez tous les droguistes dans tout continent occidental.

Décédée, hier matin à 6 heures, Mlle BLANCHE BETTINGER PAPILLON. Les amis et connaissances des familles Delery et Delaroe sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le corps est exposé chez M. Delery, No 167 rue Marais, entre Ste-Anne et Dumaine.

REVUE INTERNATIONALE POUR 1879.

CETTE REVUE, publiée jusqu'à présent tous les deux mois, sera continuée sur un nouveau plan, et aucune dépense ni aucun effort ne sera épargné pour en faire la meilleure Revue des Revues de première classe. Dans cet objet, et afin qu'elle soit tenue plus en rapport avec le courant des événements que par une publication bi-mensuelle, "l'Internationale" paraîtra tous les mois à partir de janvier 1879.

Avec le numéro de Mars, les fonctions éditoriales seront assumées par M. John T. Morse, Jr., auteur de la "Vie d'Alexandre Hamilton," des "Causes Célèbres," etc., etc., et par M. Henry Cabot Lodge, ex-éditeur du "North American Review" et auteur de la "Vie de George Cabot." M. Henry B. Barnes, l'éditeur actuel, gardera ses rapports avec la Revue plus spécialement comme homme d'affaires et gérant.

On a l'intention de faire de "l'Internationale" la première revue des Etats-Unis et l'égale des meilleures publications périodiques anglaises.

Nombre de nouveaux écrivains fourniront des articles à "l'Internationale" en addition à la liste déjà fort longue de ses collaborateurs très connus.

Les éditeurs et les libraires-imprimeurs se proposent d'avoir tous les principaux sujets d'intérêt immédiat traités dans la Revue par les écrivains versés dans ces différentes matières. "L'Internationale" ne se comptera pas simplement sur les noms, mais sur le choix des sujets et sur la valeur intrinsèque des articles, afin de commander l'attention et l'approbation publique. Les propriétaires veulent rendre "l'Internationale" indispensable aux personnes qui veulent ne pas perdre de vue les plus importantes affaires d'Amérique ou d'Europe.

Un trait unique et *attractif* de la Revue est le département de la littérature contemporaine qui embrasse un sommaire impartial du mouvement littéraire dans tous les grands pays de la chrétienté. Le mouvement en Angleterre, en France, en Allemagne a été représenté avec soin d'une manière instructive et attachante, par des représentants demeurant dans les centres d'activité littéraire en Europe. Dorénavant une attention semblable sera donnée aux nouvelles importantes de la littérature américaine.

Pendant 1879, on pourra s'attendre à des articles écrits par des auteurs de premier rang sur les deux côtés de l'Atlantique. Tout en admettant couramment les écrivains étrangers, préférence néanmoins sera donnée à l'avenir aux écrivains américains.

Tout les anciens engagements de la "Revue" seront d'ailleurs remplis.

Le prix d'abonnement restera à $5, nonobstant l'augmentation annuelle du nombre des pages. Un simple numéro contiendra 112 pages et se vendra 50 cents. Il n'y aura aucune différence de prix pour les volumes ou pour les numéros précédents.

A. S. BARNES & CO,
Libraires-Imprimeurs,
111 et 113 rue William, New York.
16 janv—5f

BONNE OCCASION.

A VENDRE A BON MARCHÉ pour cause de départ, le stock et les installations d'un magasin de Marchandises Sèches,—Merceries,—Bottes,—Souliers,—Chapeaux, etc., etc. Bonne clientèle achetant au comptant. S'adresser à Madame M. LEROY, Morgan City (La.)
16 janv—1 m

Dentistes.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Baronne.

Aucunes promesses de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, de faire toutes les opérations de la dentition sans causer de souffrances, ou de montrer des choses extraordinaires sur le papier. Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux. Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 4 à 5 heures. Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la rue Baronne No 15.
16 jan—6m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, [illegible]
[illegible]
Pose de [illegible]

E. TELLE, DENTISTE,
263 - - - - CANAL - - - - 263
Près [illegible]
24 déc—3m DMaJ

DENTAL PLACE.
19 . . . . Esplanade 19
C. C. LYON, DENTISTE.
A repris l'exercice de sa profession.
14jan—1m

JOSEPH BAUER, DENTISTE,
180 - - - Esplanade - - - 180
Près Hospitalier.
21nov 3m DMaJ

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans
Bureau No 140 [illegible] Canal.
NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1879.
Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1878 :

Primes sur les risques de feu ...	$230,430 35	
dito de mer ...	48,751 06	
dito de rivière ...	28,555 97	
Total des primes ...		$307,[illegible] 38
En moins : Primes sur risques non expirés ...	$112,752 00	
Primes remboursées ...	3,753 08	
		$116,505 08
Primes nettes acquises ...		[illegible]
A ajouter—Intérêts ...		[illegible]
		$289,957 02
Pertes payées sur les risques de feu ...	$43,990 94	
dito de mer ...	23,056 44	
dito de rivière ...	6,795 93	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues ...	22,047 26	
		$118,[illegible] 77
Réassurances ...	21,[illegible]	
Réfaction (rebate) ...	21,[illegible] 47	
Commission d'agences ...	17,[illegible] 45	
Dépenses d'agences ...	4,306 25	
Taxes et licences ...	4,370 30	
Dépenses de bureau ...	37,927 84	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc. ...	6,401 95	
		$228,182 75
BÉNÉFICE NET ...		$61,774 27
En moins : Premier dividende d'intérêt semi-annuel sur actions, déclaré le 2 juillet 1878 ...		14,7[illegible] 50
Balance des bénéfices ...		$46,991 77

ACTIF.

Argent en banque ...	$94,464 06	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi ...	18,000 00	
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe ...	17,178 26	
Certificats de dépôts et de dettes de New Orleans National Banking Association $[illegible] évalués à ...	25,[illegible] 30	
Effets à recevoir pour primes ...	1,671 67	
Prêts sur hypothèques ...	80,163 30	
Prêts sur nantissements ...	21,437 09	
Effets à recevoir ...	4,180 81	
Bons ...	42,232 50	
Actions ...	33,947 60	
Primes en voie de recouvrement ...	40,224 48	
Propriétés foncières ...	94,261 71	
Dû par divers ...	9,760 94	
Bons des Etats-Unis ...	25,059 41	
		$514,136 30

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30) ...	$295,650 00	
Dividendes non-réclamés ...	4,443 00	
Primes sur risques non expirés ...	112,752 00	
Pertes non réglées ...	22,047 26	
Dû à divers ...	7,663 72	
Fonds de réserve ...	24,588 45	
		$467,144 43
SURPLUS ...		$46,991 77

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. — MEL. MUSSON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 14me jour de janvier 1879.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire public.

A une assemblée régulière de la direction, qui a eu lieu le 13 janvier 1879, il a été RÉSOLU de payer, A PARTIR DU 20 COURANT, les dividendes suivants :

1° UN DIVIDENDE D'INTÉRÊT DE CINQ POUR CENT (5 0/0) pour le semestre finissant le 31 décembre 1878,—faisant 10 0/0 pour l'année—sur le capital de $30 par action.

2° UN DIVIDENDE DE DIX POUR CENT (10 0/0) aux actionnaires sur le montant de leurs primes nettes et participantes pour l'année expirant le 31 décembre 1878, en sus de la réfaction (rebate) de 15 0/0, ou dividende par anticipation, déjà reçue par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes.

3° De porter au Fonds de Réserve (15 0/0) QUINZE POUR CENT de la balance des bénéfices, à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire. — MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E. M. SCOTT,
J. B. CAMORS, [illegible]
I. K. SMALL, JOHN [illegible]MOND,
J. PLAISENT, JOHN ROCCHI,
L. J. WEBSTER, M. MUSSON.
16 jan—1m

Workingmen's Bank, 94 rue du Canal.—Nlle-Orléans 15 janvier 1879.—A l'élection annuelle tenue le 13 du courant, les personnes suivantes ont été désignées pour composer la direction de cette banque :

Théophile Commagère, Dominique Pochelu,
Victor Maignan, Daniel Moriarty,
J. J. Langles, J. Rykoski,
Alphonse Walz, M. B. Muncy,
J. B. Camors, EDGAR HINCKS, Caissier.
16 jan—7f

Compagnie de l'Hôtel St-Charles.—Nlle-Orléans, 15 janvier 1879.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie pour l'année expirant en janvier 1880, aura lieu dans le salon P de l'Hôtel St-Charles, LUNDI, 20 du courant, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
CHAS. KILSHAW, Secrétaire.
16janv—4f

Salle d'Escrime.
Professeur GILBERT ROSIÈRE,
44 RUE CONTI.
16 janv—1m.

L'UNION FRANÇAISE.

Le Conseil de Direction rappelle de nouveau aux Français qui désirent suivre le COURS D'ANGLAIS GRATUIT, qui a lieu au local de la Société trois fois par semaine, de vouloir bien venir se faire inscrire au dit Bureau, rue St-Louis No 9, jusqu'à samedi prochain 18 du courant.
Par ordre de la Direction.
[illegible] SALOMON, Secrétaire-Trésorier.
15 janv—5f

AVIS.

UN FRANÇAIS, âgé de 26 ans, arrivé depuis peu de Paris, ayant six années de pharmacie, dont trois ans dans de bonnes pharmacies de Paris, possédant de bonnes références, désire trouver un emploi en pharmacie ou droguerie. Ecrire à M. E. BROCARD, [illegible] Avenue, No 10, Patterson, New-Jersey. 15 jan—3f

Chienne perdue.

PERDUE, hier après midi, une chienne d'arrêt (pointer dog) âgée d'environ 10 mois, blanche, fortement tachetée de bleu et de brun, répondant au nom de Margot. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera au No 178 de la rue [illegible]
15 janv—3f

GRAND RABAIS
Pour les Fêtes.
Chaussures! Chaussures!!
Magasin Rouge
Coin Royale et Dumaine.

Grande réduction faite spécialement à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An.

Nous appelons l'attention du public en général sur notre grand choix de **Chaussures** de toute qualité et surtout que la majorité des [illegible].

MAGASIN ROUGE,
Coin Royale et Dumaine.
M. LION, Agent.
29déc—1m

VINCENTE RANNA,
(ESPAGNOL)
Médecin Vétérinaire et Forgeron,
186 .... REMPARTS 186
Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un soin tout particulier toutes les maladies des animaux. Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec la plus grande promptitude.
[illegible]—1m DMaJ

H. F. STURCKEN,
Brasserie à vapeur de la rue Marais,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
ENTRE CONTI ET ST-LOUIS.
[illegible]—1m—DMJ.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Des lettres d'invitation à la cérémonie de lundi prochain sont tenues à la disposition des personnes qui ont concouru pour les prix de l'Athénée, ou pour le prix perpétuel, Dr. Alfred Mercier, 181 rue [illegible], de l'encoignure Julia, de midi à deux heures.
13 janv—4f

Athénée Louisianais.
Concours Littéraire de 1878.
PREMIER PRIX
Une médaille d'or.
SECOND PRIX
Une médaille d'argent.
SALLE GRUNEWALD,
18 Janvier 1879.

Programme.
Première Partie.

1—*Ouverture* [illegible] pour instruments [illegible] exécuté par M. William H. Rolling (fils) avec accompagnement de Piano.
2—Allocution de M. le président.
3—Historique du Concours et Rapport de la Commission d'examen, Dr. Alfred Mercier.
4—Grand trio de Guillaume Tell (Rossini)....... Pratiqué : Mlle S. M., élève de M. Dolwick.
5—Lecture du premier manuscrit, M. Félix Limet.
6—Proclamation du nom du Lauréat et présentation de la Médaille d'Or, M. le Dr Armand Mercier, Président.
Intermission de 10 minutes.

Deuxième Partie.

1—Solo [illegible] de Concerts [illegible] Mlle [illegible] élève de M. [illegible]
2—Duo à deux pianos sur Don Juan (Mozart)....... Lyaberg, Mlle L. G., et son professeur M. D. Dolwick.
3—Lecture du second manuscrit .... M. André Barthe.
4—Proclamation du nom du Lauréat et présentation de la Médaille d'Argent, M. le Président.
12 janv—6f

H. P. BUCKLEY,
8 - - - - Rue du Camp - - - - 8
VENDRA AUX PLUS BAS PRIX :
Montres à Remontoir de Waltam
—AUSSI—

Autres montres américaines, anglaises et suisses dans tous les genres, pour hommes et dames.

En magasin constamment, un assortiment complet d'ARGENTERIE et de BIJOUX.
Les MONTRES sont réparées avec soin et les DIAMANTS remontés.
17 déc—1m

Hubert J. Gueringer. — G. A. CASSIER.

GUERINGER & CO.,
12 RUE ST CHARLES.

ARTICLES pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. Assortiment varié de Chemises, Caleçons, Jaquettes Tricotées, Flanelles, Cravates, Mouchoirs, Echarpes, Cols, Poignets, Chaussettes, Gants, Parapluies, etc.
29 déc—1m

ELMORE DUFOUR,
Courtier d'actions, de billets et de Bons.
189 .... RUE GRAVIER 189
Coin Carondelet.

Fera attention à la négociation et du placement d'effets de commerce et de valeurs hypothécaires.
1er janv—1m.

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau.
24 nov [illegible]

Chaussures.
C. F. SCHUMACHER
Fabricant de
BOTTES ET SOULIERS,
211 .... rue Rampart 211
(Autrefois Vieille-Levée.)
Entre Hôpital et Quartier.
Fait aussi : CHAUSSURES A VIS.
Souliers à vis faits par lui, $2 la paire.
17 D Me V

E. CABAUD,
Marchand de Chaussures
EN GROS ET EN DÉTAIL,
66 .... RUE ROYALE 66

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de chaussures d'hiver pour la ville et la campagne, à l'occasion des fêtes de NOEL et du NOUVEL AN, à des prix d'une rare modicité. Les commandes de la ville et de la campagne seront exécutées dans le plus bref délai et avec grand soin.
22déc—1m

CLAIBORNE SHOE STORE.
A. L. BICOCCHI.
Marchand de
BOTTES, BOTTINES, BRODEQUINS, SOULIERS, ETC., ET EN GÉNÉRAL DE CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS.
Assortiment varié. Très bon marché.
287 .... URSULINES 287
Coin Claiborne.
22 déc.—3m.

Magasin de Chaussures.
WATERS.
Une bonne coupe garantie.

Mme L. Waters annonce à sa clientèle et au public en général que son magasin sera transféré le 1er janvier, du coin des rues Français et Chartres, au No 200, de la rue du Canal. Sur demande. Grand assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Prix modiques.
31 déc—1m DMaJ

GEORGE WAGNER,
A l'enseigne de la
"BOTTE ROUGE."
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES.
19 oct—3m—VSD — A bon marché!

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTINES et souliers en tous genres faits ici des meilleures matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 nov [illegible]

Pelican Steam Brewery,
EUGENE ERATH,
299 .... RUE VILLERE 299
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1m DMerV

JOS. BRANDNER,
Marchand—Tailleur,
24 .... RUE BOURBON 24

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
3 nov—6m

Aux Consommateurs de Gaz.

L'E soussigné offre son stock entier d'INSTALLATIONS DE GAZ GLOBES, STATUES, etc., aux prix coûtants. Tous d'appareils et réparations de dorures à des prix modérés.
JULIUS LOEFFLER,
17 déc—1m — No. 48 rue Royale.

Le nouveau remède de la Louisiane.

Le plus grand [illegible] du siècle et [illegible] remède pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorragie, la coqueluche, la rougeole, affection de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc....... C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par toutes les pages de [illegible] ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DE VIE, [illegible] le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, stimulant l'appétit et guérissant le corps. C'est le remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Ev [illegible].
Vendu par tous les principaux [illegible]. Dépôt, rue du Camp No. 166, Nlle Orléans.
1er déc—6m FP.

ROYAUME DES FESTINS!

Département des ordonnances.
Série des tenues.

Ordonné :

Monsieur E. ANGAUD,
Gérant du New England Shoe Agency,
Coin Royale et Ste-Anne,
Nlle-Orléans.

Monsieur,

En vertu des principes héréditaires, joints à l'incomparable réputation que vos maisons ont acquise depuis nombre d'années, Sa Très Gracieuse Majesté le Roi a jugé, malgré les nombreuses offres qui lui ont été faites, de vous confier la publication et la fourniture des Chaussures qui seront portées pendant notre séjour en notre bonne Ville du Croissant.

Vu les circonstances pénibles que nos loyaux sujets ont traversées, nous décrétons conjointement avec notre cousin Comus, que les règlements des sections 17, 22 et 52 seront suspendus, et que les sections 5, 9 et 11 seront de rigueur aux bals de leurs Très Gracieuses Majestés. Comptant sur votre bon goût, nous recommandons le patronage à nos loyaux sujets.

Par ordre du Roi, — C. BISTENCANO. Maréchal des logis.

New England General Shoe Agency
AU COIN ROYALE & Ste-ANNE,

Au Public—

Conformément aux ordres, à nous adressés par Sa Très Gracieuse Majesté le Roi du Carnaval, nous informons le public que les sections 5, 9 et 11 prescrivent les chaussures blanches pour tous les Bals de Mardi-Gras.

Ces chaussures doivent être confectionnées sur les plus récentes coupes, et l'échantillon doit être déposé aux Bureaux d'Ordonnances.

Caractère 14me, 15me, 16me siècle, des deux genres.

CRACOVIENNE, botte blanche, très élégante.
ETHELKA .... coupe bruxille.
L'OLYMPIA, chaussures lacées, montantes.
MINERVA, chaussures blanches de Cour.
Extrait du *Règlement de Venise.*

Remerciant Sa Très Gracieuse Majesté de sa bienveillance, nous espérons conserver la confiance, et afin de mettre les souliers blancs à la portée des plus petites bourses, à partir de ce jour jusqu'au 25 février, à minuit, toutes chaussures réglementaires se vendent 3 et 4 dollars, seront vendues à 75 cents et 1 dollar.

AU COIN ROYALE & Ste-ANNE.

Les sociétés mystiques et autres voudront bien adresser leurs demandes Boîte 925, Post Office.
9 jan—

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL

Appelle l'attention spéciale du public sur ses

ETOFFES A ROBES NOIRES

Comprenant un assortiment complet de
Cachemires de France et d'Ecosse,
WARP en SOIE, draps Henriette,
Crêpes Balmoral noir,
Baratheas et Tamise noires,
Cachemires de l'Inde.

Toutes ces étoffes ont été choisies par lui même en Europe et sont pleinement garanties quant à la qualité, la façon, le fini et la nuance.
5 jan—

D. H. HOLMES
155 Canal et 15 Bourbon,

Notre stock de
COUVERTURES DE LAINE
Est complet sous tous les rapports et nous les vendons à des
Prix entièrement réduits.

Couvertures blanches, de toutes grandeurs.
Couvertures bérées.
Couvertures grises.
Couvertures bleues.
Couvertures pour berceaux à un bon marché extraordinaire.
Quantité variée de châles.
D. H. HOLMES,
5 jan—1m — 155 rue du Canal.

ACHETEZ VOS GROCERIES
—CHEZ—
FRANCIS P. SALA.
MARCHANDISES FRAICHES ET BAS PRIX

Voilà ce que l'on trouve au
No 27 rue Bourbon
COIN DOUANE.

Assortiment varié et grand choix de comestibles fins et de groceries de famille, de vins, liqueurs, etc. — 5 jan—au 24 fév.

AVIS.

Le Dr E. FORMENTO a l'honneur d'annoncer au public et à ses clients qu'il a ouvert un cabinet de consultation rue du Canal, Nº 219. Heures de consultation, de midi à 2 heures. Résidence : 87 rue de l'Esplanade.
15 déc—1 m

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

Le Baume pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les suffocations, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les crachements de sang et calme les accès d'asthme. Il convient aussi dans la coqueluche, qu'il soulage d'une manière surprenante. Préparé et à vendre par E. LAFLACE, pharmacien, 23 et 25 rue des Champs-Elysées, Et dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne. — 8jan—1m

MAGI & MIRANDA,
IMPORTATEURS DE
Cigares de la Havane

Grand et magnifique assortiment de cigares des marques suivantes :
CABANA, MAJAGUA, RECOPCION, Flor del Fumar, Villar-Villar, Reserva, Pedro Murias, Morales, Reverdo, Rodriguez, etc., etc.
A vendre aux plus bas prix du marché, par MAGI & MIRANDA.
Coin sud-est des rues St-Charles et [illegible] Commune.

MEUBLES. MEUBLES.
CHAS. RAYMOND.
37 rue Bienville, entre les rues de Chartres et Decatur.

A CONSTAMMENT en magasin un assortiment général de beaux meubles et de meubles ordinaires qu'il vend à très bas prix. Je saisis cette occasion pour remercier mes patrons et le public en général de l'appui qu'ils m'ont donné et dont je leur demande la continuation. — 12déc—3m

ON Y VA

Pour la chaussure la plus élégante.

ON Y VA

Parce qu'on ne trouve pas ailleurs un assortiment aussi complet et surtout aussi varié.

ON Y VA

Avec la certitude d'y trouver son affaire et surtout une bonne affaire.

ON Y VA

Toujours avec plaisir parce qu'on se dit : c'est le magasin à la mode où je suis certain d'y être chaussé parfaitement.

ON Y VA

Sans crainte d'y payer plus cher que son voisin, car on y vend INVARIABLEMENT A PRIX FIXE.

ALLEZ A

l'Étoile Rouge!

Ne portez que la chaussure de

l'Étoile Rouge!

ETRANGERS! ETRANGERS!

Allez à

l'Étoile Rouge.

DEMANDEZ! DEMANDEZ!

LES CATALOGUES!

DE

l'Étoile Rouge!

On les expédie sur demande dans toutes les parties du pays.

Le magasin à la mode, le plus beau et le plus vaste du Sud : c'est

l'Étoile Rouge.

LISEZ,

LISEZ

CE QUI SUIT!

Adresse au commerce de chaussure de la campagne.

Depuis nombre d'années le petit commerce se trouve gêné pour la raison que personne n'avait entrepris de lui fournir la chaussure en petite quantité afin de lui permettre d'être assorti avec un petit capital. Nous dirons donc aux petits commerçants que sous peu nous attacherons à notre département de détail un immense département de gros dont l'assortiment sera choisi expressément pour satisfaire le commerce de détail. Nos relations avec les plus grandes manufactures des Etats-Unis et les nombreuses agences que nous avons établies dans les principales villes du Nord et de l'Est nous donneront les facilités suivantes : 1° de pouvoir fournir les pointures que l'on nous demandera, et dans n'importe quelle qualité. 2° Nous pourrons vendre depuis la simple paire jusqu'à la caisse, aux prix les plus bas du marché.

Notre département de gros sera monté sur le même plan que notre département de détail : nous ne vendrons qu'au comptant et à prix fixe, mais nos prix seront tellement minimes que le client qui patronnera notre ligne de gros y trouvera bien plus d'avantage qu'aux achats à crédit.

Mon expérience dans le commerce de chaussure me permet de dire aux commerçants que je leur fournirai la chaussure la plus vendable qui soit fabriquée. J'invite donc les commerçants de la campagne à s'assortir chez moi et je ferai tous mes efforts pour les satisfaire.

Adressez vos ordres et communications à

ARTHUR DURIEU,
PROPRIÉTAIRE DE
L'ETOILE ROUGE
Coin DOUANE et BOURBON,
Nlle-Orléans, Lne.
3 jan—

Propositions pour réparations.
Département des Waterworks et Edifices Publics.
Chambre 23, Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1879.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au Vendredi, 17 janvier 1879, à midi, pour les réparations à l'école des garçons de la rue Bienville, et à l'école des filles de la rue Robertson, selon les spécifications du devis dans le bureau du surveyor de la ville. Le contrat devant être adjugé au plus bas enchérisseur. La ville se réserve le droit de rejeter une offre quelconque ou toutes les offres.

Les personnes qui feront des propositions pour le travail, devront déposer entre les mains de l'Administrateur des Finances, comme preuve de leur intention de se soumettre au contrat, la somme de $150 en billets de la ville, laquelle somme sera forfaite à la ville dans le cas de non signature du contrat. On remettra aux enchérisseurs à qui le contrat n'aura pas été accordé, le montant de leurs dépôts le jour de l'adjudication se fera.

Les propositions devront être adressées :
Propositions pour réparations à l'Ecole des garçons de la rue Bienville, et à l'Ecole des filles de la rue Robertson.
8janv—[illegible]

AVIS.
Département des Finances.
HOTEL DE VILLE.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1879.

Les comptes pour taxes de ville de 1879 sont maintenant prêts à être délivrés et ce département sera en mesure d'en recevoir les montants à partir de lundi prochain, 13 janvier.
ALF. H. ISAACSON,
12janv—au21 — Administrateur des Finances.

AVIS.
Département des Finances,
Hôtel-de-Ville.
Nlle-Orléans, 4 janvier 1879.

LA septième distribution bi-annuelle de primes de la série des bons à prime, allouée le 31 juillet 1878 et le 15 octobre 1878, aura lieu dans la chambre du Conseil, Hôtel de Ville, le MERCREDI, 15 janvier 1879 à 10 heures A. M.
ALF. H. ISAACSON,
7 janv—au 15 — Administrateur des Finances.

AVIS
Département des Finances,
Licences de ville pour 1879.
Nouvelle Orléans, 31 décembre 1878.

Ce département recevra pour licences de ville de 1879 à partir de JEUDI, 2 janvier et pendant le mois de janvier, 10 pour cent en certificats de dette de ville de 1876, 1877, 1878, et 90 pour cent en monnaie courante.

Et pour le mois de février prochain, 5 pour cent en certificats de dette de ville de 1876, 1877, 1878, et 95 pour cent en monnaie courante.
ALF. H. ISAACSON.
1 jan—1 jan au 28 fév.

MAISON C. ROUYER,
COIN CONTI ET CHARTRES,
NOUVELLE-ORLEANS.

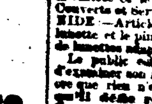

M. C. ROUYER prévient sa nombreuse clientèle ainsi que le public en général, que Mme Rouyer de retour d'Europe et du Nord, où elle a fait tous ses achats sur commande, qu'il est prêt à offrir ces marchandises à un prix excessivement réduit, son assortiment consiste en un choix très recherché de montres, pendules, bijoux, qui ne peut être surpassé pour la fraîcheur, la variété et le bon goût. Egalement (Orfèvrerie), Couverts et Services de table en véritable ALFENIDE.—Articles d'optique. Spécialité pour la lunette et le pince-nez. Changement et pose de verres de lunettes adaptés pour toutes les vues.

Le public est prié de visiter son magasin et d'examiner son nouveau stock afin de se convaincre que rien n'est exagéré et que tout est vrai, qu'il défie réellement toute concurrence.—Tout objet est garanti.—Réparations de montres, pendules, bijoux et lunettes.—Rearguenture de couverts et d'orfèvrerie, articles d'Eglise, etc., etc. Achat de vieil or et de vieil argent.
19 déc—3 m—D Ma J

LOUIS BAUER,
MARCHAND DE MEUBLES.
Au coin des rues Conti et Dauphine.

A constamment en magasin un grand assortiment de meubles en noyer, bois de rose, chêne et acajou. Aussi, meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, AUX PRIX LES PLUS BAS.
Les ordres de la campagne sont remplis avec la plus grande promptitude.
9janv—1m—Dim-Mar Jeu

GRAND VIN
Chateau Pape Clément.
J. B. CLERC, Propriétaire.

Nous informons le commerce et le public que par suite des arrangements que nous avons pris avec le propriétaire et l'agent du Grand Vin Chateau Pape Clément, nous recevons maintenant ce vin directement du chateau et nous l'offrons en lots à la convenance des acheteurs aux prix mêmes de l'agent.

PAUL GELPI & BRO.,
37, RUE DECATUR.
22 déc—1m.

TAPIS, TAPIS,
Velours, Bruxelles, Ingrains
Wiltons Axminsters.
A. Brousseau & Son
17 .... CHARTRES 17

RECOIVENT toutes les semaines par steamers les dernières nouveautés et les plus beaux modèles en fait de tapis anglais et américains. Ils les vendent AUX PRIX LES PLUS BAS QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ CONNUS à la Nlle-Orléans.—Venez examiner le stock.
25 nov—[illegible]

TAPIS.
ELKIN & CO.,
168 .... RUE DU CANAL 168

Ont de nouveaux genres de
TAPIS AXMINSTER,
VELOURS,
BRUXELLES et INGRAIN.
Venant d'être reçus de Liverpool :
TOILES CIRÉES ANGLAISES ET LENOLEUMS
Grande variété de RUGS et NATTES, à
TRÈS BAS PRIX.
29nov—1m

LICENCES DE VILLE, 1879.

LE SOUSSIGNÉ se charge de payer les licences de ville, pour l'année courante, avec un escompte libéral.
3 jan.—1m. — E. PEYCHAUD, Lettre C, Gallier Court.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17 .... RUE BARONNE 17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
30 jan—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 15 janv. CLASSE No 12.
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
66	34	19	4	15	21	24	6	71	53	30	56	64

[illegible] 12

Ces tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature ce 15 janv. 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIÉ,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS,

se trouve en vente chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné [illegible] prix d'en faire [illegible] le [illegible].
[illegible] ALB. WALZ, [illegible] rue Conti